



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20231204-1926-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2023
Date de mise en ligne : 11 décembre 2023

GG

DECISION MUNICIPALE DM_2023_106

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de BÈGLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération n°06 du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023.

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L2195-1 et suivants,

Vu le Cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de service, et notamment les articles 29 et suivants,

Considérant que le marché n°2021-BEG013 intitulé « PREPARATION ET REALISATION DE LA REGIE GENERALE DE L'EVENEMENT FETE DE LA MORUE » a été attribué à la société R2 EVENTS.

Considérant que le calendrier de déroulement de l'évènement « Fête de la Morue » a été modifié et que le marché actuel ne permet pas l'intégration du nouveau planning.

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De résilier le marché n°2021-BEG013 conclu avec la société R2 EVENTS, à compter **du 08 décembre 2023** pour le motif suivant : **évolution du besoin**.

ARTICLE 2 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 08/12/2023

Clément ROSSIGNOL PUECH



Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole